

**COMMUNE DE GEISPOLSHHEIM**  
(Département du Bas-Rhin)

**ARRETE MUNICIPAL – ART 2022 - 67**

Le Maire de la Commune de GEISPOLSHHEIM,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2542-1 et L2213-1 et suivants,

VU le Code de la Route, notamment l'article R 228 ;

**ARRETE :**

Article 1er.-

A l'occasion de la Fête Dieu le Dimanche 19 Juin 2022, le stationnement des véhicules est interdit ce jour-là de 6 heures 00 à 13 heures 00 dans les rues, sur les places et parking suivants :

- Rue du Général de Gaulle (n° 23 à 75 et 26 à 72 inclus),
- Rue du Maire François Nuss,
- Rue Sainte Jeanne d'Arc,
- Rue du Maréchal Leclerc,
- Rue du Tramway,
- Place Sainte Marguerite,
- Parking de l'Eglise Ste Marguerite,
- Parking de la Mairie (du côté des époux Schwoob au toilette extérieur).

La réglementation 4.03.05. qualifiant de « gênant » le stationnement s'appliquera sur l'ensemble des voiries dénommées.

Article 2.-

Le même jour, de 6 heures 00 à 13 heures 00, toute circulation est interdite dans les rues suivantes :

- Rue du Général de Gaulle,
- Rue du Maire François Nuss,
- Rue Sainte Jeanne d'Arc,
- Rue du Maréchal Leclerc,
- Rue Charles de Wendel.

Article 3.-

Le même jour, de 6 heures 00 à 13 heures 00, les rues suivantes seront mises en impasse pour ne pas sortir sur les rues ci-dessus :

- Rue du Presbytère,
- Rue des Chevaliers,

- Rue du Château,
- Petite Rue du Château,
- Rue du Moulin,
- Rue de l'Eglise,
- Rue Sainte Odile,
- Rue Ziegler,
- Rue du Fer à Cheval,
- Rue des Moines,
- Rue de la République,
- Rue de la Haie.

Article 4.-

Les usagers, ainsi que les bus des lignes 57 et 257 emprunteront les déviations mises en place. Ces déviations seront mises en place en amont dans les communes de Lipsheim, Blaesheim, d'Entzheim via les itinéraires comme la Rocade Sud, la RM 215, la RM 1083 et les grands axes.

Article 5.-

Les déviations et interdictions prescrites par le présent arrêté seront mises en place par les services municipaux.

Article 6.-

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Geispolsheim,
- M. le Directeur de la Compagnie des Transports Strasbourgeois,
- M. le Président du Conseil Départemental
  - Service des Transports / Réseau 67,
- M. le Président de l'Eurométropole de Strasbourg pour le Service de l'Entretien des Routes,
- M. le Curé AKRA BROU de la Paroisse Sainte-Marguerite à Geispolsheim,
- Mrs. Les Maires des Commune de Lipsheim, Blaesheim et Entzheim,
- Archives.

Geispolsheim, le 23 Mai 2022



Le Maire,

Jean-Michel SCHAEFFER